

**DECISION n°1092063  
d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement associé par  
l'ASP des aides de l'Agence et de leur cofinancement FEADER Hors  
SIGC pour la programmation 2014-2020 dans le cadre du PDR Haute-  
Normandie**

**La directrice générale de l'Agence de l'eau Seine Normandie,**

- Vu le code de l'environnement notamment son article R. 213-40 ;
- Vu le 11<sup>e</sup> programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Seine-Normandie,
- Vu la délibération n° CA 19-24 du conseil d'administration de l'agence du 12 juillet 2019 approuvant les modèles de décision d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'agence et de leur cofinancement FEADER pour les mesures de la programmation 2014-2020,
- Vu la délibération n° CA 15-32 du conseil d'administration de l'agence du 24 novembre 2015 approuvant le modèle de convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement FEADER Hors SIGC pour la programmation 2014-2020,
- Vu la convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement FEADER Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 de la région Haute-Normandie signée le 22/12/2015,
- Vu la délibération n° CA 18-09 du conseil d'administration de l'agence du 12 janvier 2018 relative à la délégation des attributions du conseil à la Directrice générale.

**DECIDE :**

## Article 1 – OBJET

L'agence de l'eau Seine-Normandie attribue à l'ASP les autorisations d'engagement suivantes pour l'**appel à projet n°2 Agriculture pour une Normandie Performante** du Programme de Développement Rural Régional 2014-2020 Haute Normandie et l'année 2020 :

	Montant attribué par l'Agence			Montant attribué par les autres financeurs (Région, Etat)	Montant FEADER total	Montant d'aide total
	Part cofinancée	Part Top-Up <sup>1</sup>	TOTAL			
Mesure 4.1.1	43 974 €		43 974 €	482 895 €	526 869 €	1 053 738 €
Imprévus			879 €			
<b>TOTAL</b>			<b>44 853 €</b>			

Ces autorisations d'engagement devront être affectées par l'ASP à la gestion des dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN définis à l'Article 2.

Le montant cumulé des autorisations d'engagements attribuées au titre de la convention-cadre visée sont précisés pour rappel en annexe 2.

## Article 2 – ATTRIBUTIONS DES AIDES INDIVIDUELLES

Au vu de l'instruction des dossiers individuels réalisée par le GUSI (Guichet Unique des Services Instructeurs) et de la sélection des dossiers opérée en comité régional ad hoc, l'Agence de l'eau Seine-Normandie décide l'attribution des aides pour sa part pour les dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN listés en annexe 1.

## Article 3 – MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la participation de l'Agence s'effectue conformément à l'article 8 de la convention-cadre visée.

## Article 4 – DUREE DE VALIDITE

La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature. Elle est valide jusqu'au 31/12/2025.

Date : **19 MARS 2021**

**La directrice générale  
de l'agence de l'eau Seine-Normandie**



<sup>1</sup> Top-up : sans cofinancement

**Annexe 1 : liste des dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN**  
*(Seul le matériel en rouge a été retenu au financement AESN)*

NOM BENEFICIAIRE	Liste des dépenses éligibles dans le projet	Montant aide Agence de l'Eau Seine-Normandie
GAEC TRANCHAND	Création d'un bâtiment servant de couverture pour la fumière existante, les niches à veaux et les aliments des vaches. Construction d'une fosse en béton couverte. Acquisition d'une brosse à vaches. <b>Acquisition d'un andaineur et d'une faucheuse.</b>	5 706,63 €
GAEC DE RIVERY	<b>Acquisition d'un andaineur double, d'une faucheuse frontale</b> et d'une dérouleuse avec système de pesée pour la distribution du fourrage	6 630,00 €
GAEC BERTRAND	Construction d'un poulailler pour poules pondeuses label rouge. <b>Acquisition d'une herse ébouseuse.</b>	1 950,00 €
GAEC CANU	Construction d'un bâtiment de stockage pour fourrages, aliments et lin. <b>Acquisition d'un andaineur.</b>	1 276,50 €
GAEC STRAGIER	Extension d'une stabulation pour vaches laitières sur aire paillée et aire d'exercice raclée. <b>Acquisition d'un andaineur</b> et d'un semoir interculture	1 267,85 €
SCEA DE LAUNAY	Acquisition d'une faucheuse et construction de silos pour le stockage de fourrage	1 801,28 €
ROUSSEL Régis	Construction d'un bâtiment pour le stockage de céréales, de fourrages et <b>acquisition d'un écorouveau</b>	2 866,86 €
EARL DES 3 FERMES	Acquisition d'un semoir à engrais verts, d'un poussoir à fourrages, d'une désileuse cube, d'un chien électrique et <b>d'une faucheuse</b>	4 260,00 €
GAEC DE LA FERME DU CHENE	Construction d'un bâtiment de stockage de fourrage avec stabulation sur aire paillée pour. Réfection de la toiture du bloc de traite. <b>Acquisition d'un andaineur, d'une faucheuse latérale, d'une faucheuse frontale,</b> d'un système de traitement de l'eau.	6 750,00 €
CUMA du Tortillard	Acquisition d'une <b>houe rotative</b> , d'un écorouveau et d'un distributeur d'engrais avec modulation des doses	2 898,00 €
SCEA VERKINDER Nicolas	Construction d'un hangar de stockage pour les grandes cultures et le lin. <b>Acquisition d'un broyeur herbe</b>	1 111,01 €
SCEA DE BEAUMONT	Extension d'un bâtiment à usage d'aire paillée intégrale pour génisses laitières, de stockage de fourrages et de fumière. Acquisition d'une <b>presse à balles rondes avec pince balle spécial enrubannage.</b>	7 455,00 €
		<b>43 973,13 €</b>

Annexe 2 : Montants cumulés des autorisations d'engagements de l'AESN

	Mesure 4.1.1	Mesure 4.1.2	Mesure 8.2	Mesure 4.4	Imprévus (2%)	TOTAL
Décision n°1067517				48 087 €		48 087 €
Décision n°1060386		72 274 €			1 446 €	73 720 €
Décision n°1058385	13 077 €	27 850 €			819 €	41 746 €
Décision n°1062839			16 850 €			16 850 €
Décision n°1071786	13 981 €	45 017 €			1 179 €	60 177 €
Décision n°1074640	106 207 €				2 124 €	108 331 €
Décision n°1074777	69 267 €				1 386 €	70 653 €
Décision n°1075178				37 963 €	760 €	38 723 €
<b>Décision n°1076741 (ex-n°1037764)</b>			8 670 €			8 670 €
Décision n°1077468	52 591 €				1 052 €	53 643 €
Décision n°1079208	63 080 €				1 262 €	64 342 €
Décision n°1079461	205 660 €				4 113 €	209 773 €
Décision n°1080843				34 848 €	697 €	35 545 €
Décision n°1081530	135 591 €				2 712 €	138 303 €
Décision n°1083942	91 682 €				1 834 €	93 516 €
Décision n°1085142	156 655 €				3 133 €	159 788 €
Décision n°1085228			6 748 €		135 €	6 883 €
Décision n°1085335	337 345 €				6 747 €	344 092 €
Décision n°1086653	27 975 €				560 €	28 535 €
Décision n°1088463	58 558 €				1 171 €	59 729 €
Décision n°1089578	65 406 €				1 309 €	66 715 €
Décision n°1089586	322 840 €				6 457 €	329 297 €
Décision n° 1090433				4 858 €	97 €	4 955 €
Décision n°1090673	59 061 €				1 181 €	60 242 €
Décision n°1092063	43 974 €				879 €	44 853 €
<b>Montant cumulé sur la période 2015-2020</b>	<b>1 822 950 €</b>	<b>145 141 €</b>	<b>32 268 €</b>	<b>125 756 €</b>	<b>41 052 €</b>	<b>2 167 168 €</b>